



PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de ROISSY-EN-FRANCE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roissy-en-France, sous la présidence de Madame Michèle CALIX, Maire.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025
2. Décision modificative n° 2 de crédits au budget primitif 2025
3. Subvention exceptionnelle à l'Association Sportive de Tir de Roissy (AST)
4. Subvention exceptionnelle à l'Association sportive Judo Club de Roissy-en-France
5. Présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF)
6. Abaissement du nombre de jours de location de la résidence principale en meublé de tourisme
7. Création de deux postes relevant du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique (cat B)
8. Création d'un poste d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet (cat B)
9. Création d'un poste d'Adjoint d'animation à temps complet (cat C)
10. Création d'un poste d'Agent de maîtrise à temps complet (cat C)
11. Création d'un poste de Technicien territorial à temps complet (cat B)
12. Création d'un poste de Directeur des Affaires Financières à temps non complet
13. Création d'emplois de vacataires pour le soutien scolaire et les ateliers éducatifs thématiques (2025/2026)
14. Création d'un poste au sein de la filière animation pour un accroissement saisonnier d'activité durant les vacances de la Toussaint 2025
15. Attribution d'une allocation municipale de rentrée scolaire 2025/2026 – complément n° 1
16. Tarifs bar du centre culturel l'Orangerie – saison 2025/2026 et les suivantes
17. Tarifs des Ecoles municipales de danse, musique et ateliers pour l'année scolaire 2025/2026 et les suivantes
18. Tarifs des adhésions à l'Ecole Municipale des Sports (EMS) et prestations des éducateurs sportifs

Etaient présents : M. Patrick PAMART, Mme Catherine DUTEAU, M. François CARRETTE, Mme Valérie REDOUTE, Mme Marie-Claude LEPEUVE, M. Bernard VERMEULEN, Mme Christine LAFONT, Mme Stéphanie GALLET, Mme Cristina DA CUNHA, M. Cédric TEULIERE, Mme Pâquerette BOSCHER, Mme Patricia PETIT, M. Éric LE DANTEC, M. Christian LOCHIN, M. Abdelkader ACHOUR

Absents excusés :

M. Guénaël DECADE donne pouvoir à Mme Valérie REDOUTE
Mme Shérazade BENRADI donne pouvoir à Mme Catherine DUTEAU
M. Pierre COTTIN donne pouvoir à M. François CARRETTE
M. Marc THAN VAN CON donne pouvoir à Mme Patricia PETIT

Absents : M. Pierre IZIKIAN, Mme Zahra RAHMOUNE-DALI, M. Joaquim DE OLIVEIRA

Secrétaire de séance : M. Patrick PAMART

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 20

Date de convocation : Mercredi 10 septembre 2025

Date d'affichage : Vendredi 17 octobre 2025

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2025 :**

Madame le Maire propose l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2025.

Patricia PETIT indique à Madame le Maire ne pas avoir eu de réponse au constat concernant l'échafaudage et qu'un retour devait être fait suite à une réunion de chantier.

Madame le Maire précise que dès le lendemain, elle a fait stopper le chantier afin de constater ce qui avait été déclaré et précise qu'à la marge, des régularisations d'affichage, de signalétique et de rubalise ont été mises en place de manière à ce que le chantier puisse reprendre normalement le surlendemain.

Madame le Maire rappelle à Patricia PETIT que concernant son courrier, ce dernier est arrivé en mairie après la réunion de chantier. Elle ajoute que si les constatations étaient si urgentes, il aurait été souhaitable de ne pas attendre la séance du Conseil municipal soit 14 jours après le démarrage des travaux, et auraient dû être remontées directement dès le constat établi. Patricia PETIT précise que la situation lui a été signalée dans la semaine, et que la photo a été prise quelques jours avant le conseil. Elle ajoute qu'elle n'est pas chef de chantier, mais qu'elle se devait de le signaler.

Madame le Maire rapporte que la réalité n'était pas aussi alarmiste que le constat. Patricia PETIT indique qu'il s'agit de son point de vue, ce que Madame le Maire confirme.

Madame le Maire signale que chacun a pris ses responsabilités, et qu'elle a également pris les siennes en arrêtant le chantier le lendemain pour que tout soit mis en ordre en matière de signalétique et de calage, et ce à la marge.

Patricia PETIT avise qu'un enfant est monté sur l'échafaudage. Madame le Maire indique qu'il y a aussi des parents qui se sont assis sous l'échafaudage. Elle précise que les gens prennent des risques également sur les chantiers, et traversent parfois devant les machines-outils.

Patricia PETIT signale avoir fait un constat, avoir écrit en courrier recommandé et ne pas avoir eu de retour.

Madame le Maire rappelle toutefois que le recommandé est arrivé après les rectifications. Patricia PETIT indique que le recommandé a été envoyé le 24 juin, soit le lendemain du Conseil Municipal, comme demandé. Madame le Maire précise toutefois que ce dernier est arrivé en mairie le 30 juin, cependant elle s'est directement rendue sur site dès le soir du signalement.

Stéphanie GALLET fait remarquer que lorsqu'il y a un constat de cet ordre, pourquoi la personne n'appelle pas directement les services techniques ou la mairie en indiquant les faits constatés, plutôt que d'attendre 2 ou 3 jours. Patricia PETIT indique qu'à partir du moment où les parents viennent la voir et font un constat, elle le signale au Conseil Municipal.

Patricia PETIT rappelle que dans le compte-rendu il est indiqué qu'elle aura un retour. Madame le Maire informe que le courrier réponse est prêt. Cependant l'urgence était d'aller constater sur site et que les entreprises corrigent ce qu'il y avait à reprendre.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **DELIBERATIONS :**

1. 2025/271– Décision modificative n° 2 de crédits au budget primitif 2025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de voter les ajustements de crédits aux articles budgétaires suivants de l'exercice 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE 011	
60628 – Autres fournitures non stockées	- 19 800.00 €
6064 – Fournitures administratives	+ 19 800.00 €
6042 – Achat de prestations de service	- 20 000.00 €
615221 – Entretien et réparations sur biens immobiliers – bâtiments publics	+ 10 000.00 €
61358 – Locations autres	+ 30 000.00 €
6288 – Autres	+ 5 000.00 €
60632 – Fournitures de petits équipements	+ 10 904.00 €
CHAPITRE 014	
739331 – Fonds de solidarité des communes d'IDF (FSRIF)	+ 9 367.00 €
CHAPITRE 65	
65748 – Subventions de fonctionnement aux associations	+ 8 500.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

73118 – Autres contributions directes	+ 53 771.00 € €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE 20	
5010/2051 – Concessions et droits similaires	+ 1 100.00 €
CHAPITRE 21	
21828 – Autres matériels de transport	+ 1 200.00 €
5057/2158 – Autres installations, matériel et outillage technique	+ 2 500.00 €
5064/2128 – Autres agencements et aménagements	+ 40 300.00 €
5042/2128 – Autres agencements et aménagements	+ 25 200.00 €
5042/21352 – Installations gén., agencs, aménagts constructions bât. privés	+ 70 000.00 €
5037/2151 – Réseaux de voirie	+ 25 000.00 €
5041/2152 – Installations de voirie	+ 25 000.00 €
5022/2188 – Autres	+ 21 000.00 €
5022/21828 – Autres matériels de transport	+ 42 000.00 €
5037/21534 – Réseaux d'électrification	+ 10 500.00 €

5029/21351 - Installations gén., agencts, aménagts constructions bât. Publics	- 192 471.00 €
5029/21318 – Autres bâtiments publics	+ 277 871.00 €
5029/21838 – Autres matériels informatiques	+ 48 000.00 €
5022/2152 – Installations de voirie	- 13 000.00 €
5022/21828 – Autres matériels de transport	- 8 000.00 €
5019/21321 – Immeubles de rapport	- 376 200.00 €
CHAPITRE 041	
5033/2152 - Installations de voirie	+ 30 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

CHAPITRE 041	
5033/238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 30 000.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. 2025/272 – Subvention exceptionnelle à l'Association Sportive de Tir de Roissy (AST)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant **de 4 000 €**, correspondant à une aide de 800 € par tireur, afin de soutenir l'Association Sportive de Tir de Roissy dans le cadre de sa participation au Championnat du Monde de Tir Sportif de Vitesse qui se déroulera en Afrique du Sud. L'association s'engage à transmettre à la commune, dans un délai de deux mois suivant la fin de la compétition, l'ensemble des justificatifs relatifs à l'utilisation de la subvention.

DIT que la dépense fera l'objet d'une décision modificative au Budget Primitif 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. 2025/273 – Subvention exceptionnelle à l'Association Sportive Judo Club de Roissy-en-France

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de **4 500 €** pour soutenir l'Association Judo Club Roissy en France pour l'organisation d'une nouvelle session à destination des enfants, L'association s'engage à fournir les justificatifs nécessaires liés à l'utilisation de la subvention communale dans le délai de 3 mois suivant la tenue de l'évènement,

DIT que la dépense fera l'objet d'une décision modificative au Budget Primitif 2025,

PRECISE qu'à défaut de présentation dans les 3 mois des justificatifs liés à la réalisation de l'évènement, la commune sera en droit de réclamer le remboursement de l'intégralité de la somme allouée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. 2025/274 – Présentation du rapport d'activité 2024 de la CARPF

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

APPROUVE et ADOPTE le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour l'année 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. 2025/275 – Abaissement du nombre de jours de location de la résidence principale en meublé de tourisme

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le plafond de location d'un meublé de tourisme déclaré comme résidence principale du loueur est abaissé à 90 jours au cours d'une même année civile.

La présente délibération entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. 2025/276 - Création de deux postes relevant du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique (cat B)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer à compter du 16 septembre 2025 :

- un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (catégorie B), à temps non complet à raison de 11 heures hebdomadaires pour l'enseignement de la formation musicale,

- un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (catégorie B), à temps non complet à raison de 9 heures hebdomadaires pour l'enseignement du chant,

PRECISE que ces postes seront pourvus dans les conditions statutaires ou à défaut par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. 2025/277 - Création d'un poste d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet (cat B)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure (cat B), à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025.

PRECISE que ce poste sera pourvu dans les conditions statutaires ou à défaut par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. 2025/278 - Création d'un poste d'Adjoint d'animation à temps complet (cat C)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint d'animation (cat C) à temps complet à compter du 16 septembre 2025.

PRECISE que ce poste sera pourvu dans les conditions statutaires ou à défaut par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

9. 2025/279-- Création d'un poste d'Agent de maîtrise à temps complet (cat C)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer un poste d'Agent de maîtrise (cat C), à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025.

PRECISE que ce poste sera pourvu dans les conditions statutaires ou à défaut par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

10. 2025/280 - Création d'un poste de Technicien territorial à temps complet (cat B)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer un poste de Technicien territorial (cat B) à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2025.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. 2025/281 - Création d'un poste de Directeur des Affaires Financières à temps non complet

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste de Directeur des affaires financières, à temps non complet à raison de 90% d'un temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2026.

PRECISE que cet emploi pourra être pourvu dans les conditions statutaires par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'Attaché territorial.

PRECISE qu'à défaut, il pourra être pourvu par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique et en respectant la procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, garantissant l'égal accès aux emplois publics.

PRECISE que le contrat à durée déterminée pourra être conclu pour une durée maximale de 3 ans et pourra être renouvelé par reconduction expresse, selon la même procédure, sans que la durée totale des contrats n'excède 6 années. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera renouvelé pour une durée indéterminée.

PRECISE que l'agent contractuel devra justifier au minimum d'un diplôme de niveau 6 et/ou d'une expérience professionnelle significative dans le domaine des finances publiques.

PRECISE que la rémunération sera calculée au maximum sur base de l'indice majoré correspondant au dernier échelon du grade d'Attaché territorial. Elle sera déterminée en fonction des qualifications détenues et de l'expérience professionnelle.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. 2025/282 - Création d'emplois de vacataires pour le soutien scolaire et les ateliers éducatifs thématiques (2025/2026)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer 8 postes de vacataires pour le soutien scolaire à raison de 3h00 par séance du lundi au jeudi, soit un maximum de 12h00 par semaine.

DECIDE que les intervenants seront rémunérés sur la base des indices bruts suivants :

- Indice brut 597, indice majoré 508 du grade de Rédacteur pour les intervenants niveau Baccalauréat (13^{ème} échelon),
- Indice brut 638, indice majoré 539 du grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe pour le recrutement d'intervenants niveau Bac + 2 (12^{ème} échelon).

DIT que les rémunérations seront alignées sur la revalorisation des taux horaires en vigueur.

DIT que le personnel sera recruté pour la période du 6 octobre 2025 au 26 juin 2026 inclus.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune pour les années 2025 et 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

13. 2025/283 - Création d'un poste au sein de la filière animation pour un accroissement saisonnier d'activité durant les vacances de la Toussaint 2025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint d'Animation à temps complet du 18 octobre au 2 novembre 2025.

PRECISE que ce poste sera pourvu par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

14. 2025/284 - Attribution d'une allocation municipale de rentrée scolaire 2025/2026 Complément n° 1

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE l'octroi de l'allocation municipale de rentrée scolaire 2025 aux 20 enfants figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

AUTORISE l'octroi de l'allocation municipale de rentrée scolaire 2025 aux 28 jeunes figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

DIT que la dépense qui s'élève à 9 650.00 € est prévue au budget 2025.

AUTORISE Madame Le Maire à procéder au versement du montant de l'Allocation Municipale de Rentrée Scolaire par virement sur le compte bancaire des familles bénéficiaires pour la part forfaitaire et pour la part liée au quotient familial pour l'année scolaire 2025/2026

DIT que l'allocation de rentrée scolaire est attribuée à toutes les nouvelles familles dont les enfants sont scolarisés avant le 30 novembre 2025 sous réserve que tous les justificatifs demandés soient transmis au Service Education avant cette même date.

RAPPELLE que pour les jeunes à partir de 16 ans, l'allocation est versée après réception des justificatifs de scolarisation, certificat de scolarité ou carte d'étudiant, avant le 30 novembre 2025 pour l'année scolaire 2025/2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

15. 2025/285 - Tarifs bar du centre culturel l'Orangerie – saison 2025/2026 et les suivantes

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE d'adopter la tarification ci-dessous pour la saison 2025-2026 et les suivantes :

- Café/Thé : 1.20 €uros
- Bouteille d'eau minérale 50cl : 1 €uro
- Boissons en canette non alcoolisées + bière en canette : 1,80 €uros
- 1 verre de vin ou de kir (vin blanc + crème de cassis) : 2,70 €uros
- Bière pression 25 cl : 2 €uros et 1 €uro de caution par gobelet
- Bière pression 50cl : 5 €uros et 1 €uro de caution par gobelet
- Bières locales en bouteille 33cl : 2.40 €uros
- Confiserie (barre chocolatée, Chips...) : 1 €uro l'unité

DIT que la recette sera prévue au titre de l'article 7062 du budget principal pour l'exercice 2025 et les suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE

16. 2025/286 - Tarifs des Ecoles municipales de danse, musique et ateliers pour l'année scolaire 2025/2026 et les suivantes

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE d'adopter la tarification en annexe pour l'année scolaire 2025-2026 et les suivantes.

DIT que la recette sera prévue au titre de l'article 7062 du budget principal pour l'exercice 2025 et les suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE

17. 2025/287 - Tarifs des adhésions à l'Ecole Municipale des Sports (EMS) et prestations des éducateurs sportifs

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

ADOpte les tarifs pour l'année sportive 2025/2026 et les suivantes, annexés à la présente délibération et applicables à partir du 1er septembre 2025.

DIT que les recettes sont et seront prévues sur les budgets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- Madame le Maire indique que l'éclairage de la rue de l'Espérance devrait enfin être mis en service à compter du 19 septembre. Elle précise qu'il s'agit de confusions entre les différents intervenants, notamment la SEMAVO, la CARPF suite à des rétrocessions, ENEDIS ainsi que différents prestataires.

- Madame le Maire informe que la commune a été avisée sur la fin du mois d'août du lancement de la réfection des canalisations au niveau de la rue de Hamm et ce à partir du mois de septembre, par le SMAEP DAMONA et Intégrale Environnement, suite aux importantes fuites des derniers mois qui ont eu lieu à proximité du rond-point Saint-Eloi. Madame le Maire espère que l'ensemble des riverains de la rue a bien été informé. Elle précise que le premier courrier de VEOLIA était assez alarmiste car il mentionnait que les riverains ne pourraient pas circuler avec leurs véhicules. La commune a donc demandé à ce que les habitants puissent au moins se stationner et accéder à leurs garages sur les zones situées avant et après le chantier.

Madame le Maire précise également qu'il a été accordé au SMAEP DAMONA que la base vie soit installée au niveau du terrain de l'Évêché afin d'éviter de réquisitionner des places au niveau de la rue Pasteur.

Parallèlement, Madame le Maire indique qu'une coupure d'eau est prévue le 16 septembre, les riverains ont normalement été informés par le biais d'une communication téléphonique automatique opérée par VEOLIA.

- Patricia PETIT félicite et remercie les services de la mairie pour les deux événements organisés dont l'événement du mois de juin, notamment les services techniques, la vie locale, et tous les services en général, et également pour l'organisation du forum des associations.

Madame le Maire indique que le parc de l'Orangerie est un emplacement adapté pour organiser aussi bien le festival que le forum. De plus, cela fait 3 ans que le beau temps est au rendez-vous des forums des associations et des services municipaux. Madame le Maire ajoute qu'avec le beau temps, les gens prennent le temps d'échanger et de faire leurs inscriptions sereinement, ce qui n'était pas forcément le cas lorsque le forum se déroulait au gymnase. Cette année, 38 stands étaient représentés, dont 11 tenus par les services municipaux afin d'exposer les nouveautés et les activités de l'année. Madame le Maire souligne également que la soirée consacrée aux bénévoles est l'occasion de passer un moment de convivialité, et cela permet de les remercier de l'investissement consacré aux autres durant l'année.

➤ **DECISIONS DU MAIRE :**

Madame le Maire donne lecture des décisions n° 2025/288 à 2025/305 intervenues depuis le dernier Conseil Municipal :

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2025/288	16/09/2025	Convention de prestation de service pour un cycle de quatre ateliers de philosophie à la médiathèque municipale	M. Eddy SICILIANO
2025/289	16/09/2025	Convention de partenariat pour la participation à la Fête des Sports afin de soutenir les actions de solidarité organisées par le pôle jeunesse et famille	LIONS CLUB Roissy Pays de France
2025/290	25/09/2025	Convention relative à la mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales des 15 et 22 mars 2026	Préfecture du Val d'Oise
2025/291	25/09/2025	Contrat de cession pour la représentation de "The Opera Locos" qui aura lieu le 31 mars 2026 à l'Orangerie	MY SHOW MUST GO ON
2025/292	25/09/2025	Contrat de cession pour la représentation de "Helen Nagapetyan" qui aura lieu le 2 octobre 2025 à l'Orangerie	BILLAL CHEGRA PRODUCTION
2025/293	25/09/2025	Contrat de cession pour la représentation de "Mon jour de chance" qui aura lieu le 20 février 2026 à l'Orangerie	PASCAL LEGROS Organisation

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2025/294	26/09/2025	Contrat de partenariat pour des cours de Hip-Hop dans le cadre de l'EMS, saison 2025/2026	Mme Teyssa LABOURG
2025/295	26/09/2025	Convention de partenariat pour la mise à disposition du dojo communal pour la durée de la saison sportive 2025/2026	Association LE JARDIN INTERIEUR
2025/296	26/09/2025	Convention de partenariat pour l'utilisation des installations du Complexe sportif et l'attribution d'une subvention, année 2025/2026	Amicale des Sapeurs Pompiers
2025/297	26/09/2025	Passation d'un marché pour la fourniture et la mise en place de poteaux d'angles sur les réserves d'arbres et les jardinières de la rue Dorval	Société LACHAUX Paysage
2025/298	02/10/2025	Contrat d'intervention artistique pour la participation au Festival "Les Envolées d'Automne" le 10 octobre 2025 à l'Orangerie	Compagnie DHARMA
2025/299	02/10/2025	Contrat d'intervention artistique pour la participation au Festival "Les Envolées d'Automne" le 10 octobre 2025 à l'Orangerie	KITCHEN BALLET
2025/300	02/10/2025	Contrat d'intervention artistique pour les intervenants au stage de danse "Envolées d'Automne" du 29 octobre au 1er novembre 2025 à l'Orangerie	Divers intervenants
2025/301	02/10/2025	Convention pour une formation Habilitation électrique BS-BE Manœuvre recyclage en faveur d'un agent municipal	CACEF
2025/302	02/10/2025	Passation d'un marché pour le contrôle de sécurité des équipements sportifs	Société CERES Control
2025/303	02/10/2025	Passation d'un marché pour l'entretien des fosses de relevage et bac à graisse	Société SARP
2025/304	07/10/2025	Contrat de partenariat pour des séances de musculation dans le cadre de l'EMS, saison 2025/2026	M. Mickael AVRIL
2025/305	07/10/2025	Convention de partenariat pour l'utilisation des installations du Complexe sportif, la mise à disposition de personnel et l'attribution d'une subvention, année 2025/2026	Association des Commerçants de Roissy (ACDR)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Certifié conforme,

La Secrétaire de séance



Catherine DUTEAU

Madame le Maire



Michèle CALIX

